

Évaluation de l'expérience pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages »

L'essentiel en bref concernant le rapport final t2

Le *Zentrum für Bildungsevaluation* (ZBE) a été chargé par l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (INS¹) de réaliser l'évaluation de l'expérience pédagogique « Des équipes pédagogiques au service des apprentissages ».

Prévue sur quatre ans (2015-2019), cette **expérience pédagogique** a été mise en place par l'INS afin d'examiner comment redistribuer les ressources attribuées aux mesures pédagogiques particulières et comment optimiser leur utilisation. Dix écoles francophones et germanophones y ont participé et se sont vu attribuer une plus grande liberté dans la répartition des ressources. Ainsi, des leçons prévues pour les mesures pédagogiques particulières ont pu être utilisées pour l'enseignement ordinaire et, inversement, des leçons dédiées à l'enseignement ordinaire ont pu être affectées aux mesures pédagogiques particulières.

Conformément à la motion 093-2013 déposée par le député Steiner-Brütsch, le but poursuivi était de réduire le nombre d'enseignants par classe à l'école obligatoire. Mais il est tout aussi important pour l'OECO d'analyser les facteurs qui favorisent la collaboration au sein des équipes pédagogiques ainsi que les conséquences positives ou négatives d'une telle réduction sur la charge de travail et la pression psychologique qui pèsent sur les membres du corps enseignant.

L'évaluation a pour objet de faire le point sur la situation dans les dix écoles pilotes à trois moments différents de l'expérience pédagogique : préparation (t0), mise en œuvre (t1) et conclusion (t2). Le **but principal de l'évaluation** est de générer une base commune de connaissances sur la manière dont l'autonomie accordée dans la gestion des ressources est exploitée et d'identifier les domaines dans lesquels l'expérience peut être améliorée dans un deuxième temps. Le présent rapport final dresse le bilan des quatre années de cette expérience réalisée dans les écoles pilotes.

Sur le **plan méthodologique**, des données quantitatives et qualitatives ont été relevées à trois moments de l'expérience (t0, t1, t2) dans les dix établissements pilotes et auprès d'autres participants afin de permettre d'appréhender sous différents angles la mise en œuvre de l'expérience pédagogique. Les enquêtes écrites et orales réalisées auprès des enseignants, les entretiens de groupe avec des enseignants spécialisés, les entretiens individuels avec des membres de l'OECO et les analyses des formulaires relatifs à la saisie du temps de travail (TT) des enseignants sont des relevés partiels (nombre n entre parenthèses). L'analyse des programmes et des fiches de données des équipes ainsi que les enquêtes réalisées par oral et par écrit auprès des directions d'école sont des relevés exhaustifs (E entre parenthèses). Pour la rédaction du présent rapport, les données ont été recoupées et ont fait l'objet d'une synthèse pour chacune des problématiques.

¹ A compter du 1^{er} janvier 2020, la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (INS) s'appelle Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et l'OECO s'appelle Office de l'école obligatoire et du conseil.

Enquête écrite			Ens. (n=37) DE (E)	Ens. (n=65)	
Entretien de groupe			Ens. (n=57)	ES (n=6)	
Entretien individuel			DE (E) OECO (n=2)	DE (E)	
Analyse des données		Concepts des écoles (E) TT (n=21) Fiches de données des équipes (E)	TT (n=42) Fiches de données des équipes (E)	Fiches de données des équipes (E)	
Validation et rédaction des rapports		Rapport préliminaire	Validation du rapport intermédiaire	Validation du rapport final	
Moment du relevé					
Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019

Légende : Ens.=enseignant ; DE=direction d'école ; E=relevé exhaustif ; ES=enseignant spécialisé ; OECO=Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation ; TT=saisie du temps de travail

Les **résultats** peuvent se résumer ainsi pour chacune des problématiques :

1a) La composition existante des équipes est déterminante pour la constitution d'équipes pédagogiques

Les directions d'école tiennent certes compte de la problématique concernant la réduction du nombre d'enseignants par classe dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérience pédagogique, mais elles ne la placent pas au premier plan. Lors de changements au sein d'une équipe, les écoles veillent davantage à optimiser la collaboration et l'enseignement qu'ils n'accordent d'importance à la taille de l'équipe concernée. On peut noter que, suite à l'expérience pédagogique, le nombre d'intervenants par élève a pu être légèrement réduit au degré secondaire I, mais pas à l'école enfantine ni au degré primaire.

1b) Les écoles ne peuvent exploiter la marge de manœuvre mise à leur disposition que de façon limitée

D'une part, des facteurs liés aux ressources humaines tels que les degrés d'occupation et les fonctions limitent les possibilités en matière d'organisation scolaire. D'autre part, les personnes responsables de l'expérience pédagogique au sein des écoles ne détiennent pas toutes les compétences décisionnelles requises pour une utilisation flexible des ressources. Les établissements dont la direction a pris les choses en mains, notamment au début de l'expérience, et a permis aux membres du corps enseignant de participer (de plus en plus) à l'organisation scolaire ont généralement connu des changements plus importants.

1c) La répartition flexible des leçons favorise de nouvelles formes de collaboration

Les écoles ont mis en œuvre ou continué à mettre en œuvre cinq mesures différentes : les enseignants assument la responsabilité de leurs classes, conservent leurs fonctions existantes, enseignent davantage en tandem ou réalisent des projets réunissant plusieurs classes et plusieurs degrés. Par ailleurs, certaines leçons sont utilisées pour changer les rôles habituels, par exemple en laissant intervenir un enseignant spécialisé dans une classe ordinaire.

2a) La collaboration gagne en qualité grâce à l'échange et à l'intervention d'enseignants spécialisés

Les enseignants organisent leur collaboration de façon active, régulière et axée sur les objectifs et assument ensemble la responsabilité de leurs classes. L'intervention plus fréquente d'enseignants spécialisés dans l'enseignement ordinaire est particulièrement appréciée. Parmi les obstacles à une collaboration axée sur les objectifs sont cités les changements de personnel ainsi que les degrés d'occupation partielle et les degrés d'occupation faibles. A l'issue des quatre années de l'expérience pédagogique, les personnes interrogées sont d'avis que la collaboration s'est intensifiée et améliorée au bénéfice de tous les participants.

2b) L'échange décharge les enseignants sur le plan des responsabilités mais entraîne du travail supplémentaire

L'intensification de la collaboration par le biais de rencontres et de discussions plus fréquentes a entraîné une charge de travail initiale importante dans le cadre de l'expérience pédagogique. Les enseignants se sentent en effet plus sollicités. Cependant, comme la collaboration au sein des équipes gagne en qualité et décharge les enseignants sur le plan des responsabilités, ces derniers sont prêts à s'accommoder de cette charge de travail supplémentaire.

3a) La mise en œuvre de l'enseignement intégratif et du soutien individuel a été couronnée de succès

Selon les enseignants, l'intensification de la collaboration et l'intervention d'enseignants spécialisés dans l'enseignement ordinaire permettent une meilleure prise en charge des élèves, que ceux-ci aient besoin d'un soutien particulier ou non. La présence plus fréquente d'enseignants spécialisés profite particulièrement aux élèves qui n'ont pas droit à des mesures pédagogiques particulières bien qu'ils en aient besoin. En effet, le regard supplémentaire d'enseignants spécialisés sur l'ensemble de la classe permet de mieux identifier les besoins en termes de mesures particulières et de réagir plus vite.

Conclusion : la situation des établissements pilotes varie d'une école à l'autre et leur évaluation a montré que l'expérience pédagogique a été une source d'inspiration importante pour la mise en œuvre de mesures et de projets de toutes sortes. Dans certaines écoles, la participation à l'expérience a entraîné des développements innovants. D'autres écoles ont saisi l'opportunité de l'expérience pédagogique pour officialiser des expériences et/ou la pratique en cours. Si les directions d'école souhaitent que le canton lance d'autres projets relatifs au développement de l'école, elles sont d'avis que les conditions suivantes sont essentielles pour que le projet concerné réussisse : prise en compte de la motivation et des capacités de toutes les parties prenantes, définition des compétences et des suppléances, organisation de séances relatives au projet afin de créer un réseau avec d'autres établissements et, enfin, réglementation de l'accompagnement par la Direction de l'instruction publique.